

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 13 MARS 2019

COMPTE-RENDU

DEPARTEMENT DE LA REUNION
Ville du Port



CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames, Messieurs, les Conseillers municipaux de la ville de Le Port,

J'ai l'honneur de vous inviter au prochain Conseil municipal qui se réunira le :

MERCREDI 13 MARS 2019 A 17H00 A L'HOTEL DE VILLE

Le 5 mars 2019

LE MAIRE




Olivier HOARAU

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal – Séance du mardi 5 février 2019 P. 01
2. Candidature de la Ville de Le Port « Territoire Zéro Chômeur de longue durée » P. 17
3. Note d'information – Fil Vert Inter-quartiers P. 20
4. Attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement aux associations et établissements publics - Année 2019 P. 22
5. NPNRU - Quartiers Ariste Bolon et SIDR Haute – Etudes économiques - Conventions Ville / Caisse des Dépôts / EPARECA P. 29
6. ZAC Mascareignes – Village Artisanal des Mascareignes – Tranche 1 – Avenant au bail à construction du 12 décembre 2000 P. 68
7. Appel à projets « Portes de l'Océan » - Cession de l'îlot n°1 au groupement ICV - OPALE / ALSEI - SEMADER P. 78
8. Cession d'une parcelle de terrain bâti cadastrée AM 1558, sise 84 rue de Saint-Paul, à Madame Nathalie Fradelin P. 86
9. ZAC Belvédère - Désaffectation et déclassement de la parcelle cadastrée AV 208 du domaine public communal P. 90
10. Désaffectation et déclassement du domaine public scolaire de l'ancien logement de fonction du groupe scolaire Eugène Dayot P. 96
11. Démarche Qualiville – Remplacement d'un membre du Conseil P. 103

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le mercredi treize mars, le Conseil municipal de Le Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, M. Fayzal Ahmed Vali 1^{er} adjoint, M. Bernard Robert 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe, M. Jean-Claude Maillot 7^{ème} adjoint, M. Armand Mouniata 8^{ème} adjoint, M. Wilfrid Cerveaux 10^{ème} adjoint, M. Faustin Galaor, M. Jean Paul Babef, M. Ludovic Latra, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Hubert M'Simbona, Mme Karine Mounien, Mme Catherine Gossard, Mme Dorisca Tiburce, Mme Mikaëla Latra, M. Romuald Tanguy, M. Jimmy Grondin, Mme Sabine Le Toullec, Mme Mémouna Patel, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, Mme Firose Gador, M. Patrick Jardinot, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : Mme Annie Mourgaye 4^{ème} adjointe (par M. Jean-Claude Maillot), M. Alain Iafar (par M. Ludovic Latra), M. Brandon Incana (par M. Jean-Hubert M'Simbona), Mme Bibi-Fatima Anli (par M. Jean-Paul Babef), Mme Anne-Laure Boyer (par Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe).

Arrivé (s) en cours de séance : Mme Mémouna Patel à 17h07.

Départ (s) en cours de séance : Néant.

Absent (s): Mme Cala M'Rhéhoury 5^{ème} adjointe, M. Sergio Erapa 9^{ème} adjoint, M. Hary Auber, M. Patrice Payet, Mme Dalila Mahé.

Ouverture de la séance à 17h01

-
1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal
Séance du mardi 5 février 2019
-

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (2 oppositions : Valérie Auber et Patrick Jardinot et 1 abstention : Firose Gador),

Article 1 : approuve le procès-verbal du Conseil municipal du mardi 5 février 2019 ;

Article 2 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les documents y afférents.

2. Candidature de la Ville de Le Port « Territoire Zéro Chômeur de longue durée »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (4 abstentions : Firose Gador, Sabine Le Toullec, Valérie Auber et Patrick Jardinot),

Article 1 : approuve l'adhésion de la ville de Le Port à l'association Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée ;

Article 2 : autorise le Maire à renouveler cette adhésion pour les années suivantes ;

Article 3 : valide la candidature de la Ville pour l'ensemble des quartiers prioritaires de la politique de la Ville ;

Article 4 : autorise la signature de la charte d'engagement entre la Ville et l'association « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » pour que la candidature de la Ville bénéficie de l'accompagnement associatif en tant que territoire émergent ;

Article 5 : autorise le Maire à signer tous documents y afférents.

3. Note d'information – Fil Vert Inter-quartiers

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré,

Article 1 : prend acte des orientations d'aménagement et du phasage opérationnel retenus suite à l'étude de définition du projet « fil vert inter-quartiers ».

4. Attribution de subvention de fonctionnement et d'investissement aux associations et établissements publics - Année 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (2 oppositions : Valérie Auber et Patrick Jardinot et 3 abstentions : Firose Gador, Sabine Le Toullec et Daniel Vassinot),

M. Wilfrid Cerveaux ne prend pas part au vote.

Article 1 : approuve l'attribution des subventions, en fonctionnement et en investissement, au titre de l'exercice 2019 aux associations et aux établissements publics selon le tableau présenté dans la note de lecture ;

Article 2 : autorise le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tout document correspondant.

5. NPNRU - Quartiers Ariste Bolon et SIDR Haute – Etudes économiques -
Conventions Ville / Caisse des Ecoles / EPARECA

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Valérie Auber et Patrick Jardinot),

Article 1 : approuve la réalisation des études commerciales et en immobilier d'entreprises par l'EPARECA pour un montant de 27 822 € TTC ;

Article 2 : approuve les conventions financières Ville – Caisse des Dépôts et Consignations - EPARECA ;

Article 3 : approuve la participation de la Ville pour un montant de 9 274 € TTC ;

Article 4 : autorise le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

6. ZAC Mascareignes – Village Artisanal des Mascareignes – Tranche 1 – Avenant au
bail à construction du 12 décembre 2000

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (2 oppositions : Valérie Auber et Patrick Jardinot),

Article 1 : approuve le projet de ferme de panneaux photovoltaïques, pour une durée de 30 ans, sur la toiture de l'immeuble dénommé « Village Artisanal – tranche 1 » ;

Article 2 : approuve la mise en place d'un avenant au bail à construction daté du 12 décembre 2000, conclu entre la Commune de Le Port et la société ACTI'SEM, pour permettre la modification de son article « 9. LOCATION » dans les termes exposés au rapport ;

Article 3 : approuve le principe d'élaboration d'un état descriptif de division en volumes visant à dissocier de l'immeuble les niveaux de toitures et de sur-fonds nécessaires à l'installation de panneaux photovoltaïques ;

Article 4 : approuve le projet de bail emphytéotique à établir entre les sociétés ACTI'SEM et HELIO REUNION, pour une durée de 30 ans, portant sur le lot de volume ainsi créé, pour permettre l'installation et l'exploitation d'une ferme de panneaux photovoltaïques sur les toitures de l'opération « Village Artisanal – tranche 1 » ;

Article 5 : approuve le fait que la communauté d'agglomération du Territoire de la Côte Ouest, compétente au titre de la Loi « NOTRÉ » du 07 août 2015 en matière de création, gestion, entretien et aménagement des zones d'activités économiques communales, doit intervenir, dans l'ensemble de ces actes ;

Article 6 : autorise le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer les actes correspondants.

7. Appel à projets « Portes de l'Océan » - Cession de l'îlot n°1 au groupement ICV -
OPALE / ALSEI – SEMADER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (2 oppositions : Firose Gador et Sabine Le Toullec et 2 abstentions : Valérie Auber et Patrick Jardinot),

Article 1 : approuve la signature, avant le 31 décembre 2019 au plus tard, d'un compromis, d'une durée maximum de 18 mois, portant sur la cession, en pleine propriété, au groupement constitué par les sociétés ICV, OPALE-ALSEI et SEMADER ou, par substitution, toute autre société créée par elles, des terrains cadastrés AD 96-97 et AE 42-43-44-47-48-760-761-781-784-786-788-789, pour une superficie cadastrale de 4 145 m², et ce dans le but de mettre en œuvre le programme d'urbanisation de l'îlot n°1 de l'opération « Portes de l'Océan » décrite au rapport ;

Article 2 : conditionne la réalisation définitive de la vente à la signature préalable ou concomitante d'un contrat de Projet urbain Partenarial tel que décrit au rapport ;

Article 3 : fixe au prix de 862 731 €, compatible avec l'avis financier de la Direction de l'Immobilier de l'Etat annexé au rapport, le montant de ladite transaction ;

Article 4 : fixe au 30 juin 2021, au plus tard, la date de signature de l'acte authentique de vente et de paiement du prix au comptant ;

Article 5 : autorise le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

8. Cession d'une parcelle de terrain bâti cadastrée AM 1558, sise 84 rue de Saint-Paul, à Mme Nathalie Fradelin

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (2 oppositions : Valérie Auber et Patrick Jardinot et 5 abstentions : Firose Gador, Sabine Le Toullec, Henry Hippolyte, Mémouna Patel et Daniel Vassinot),

Article 1 : approuve la cession en pleine propriété, à Madame Nathalie Fradelin, de la parcelle de terrain bâti cadastrée AM 1558, pour une superficie indicative d'environ 400 m², sise à Le Port, 84 rue de Saint-Paul, au prix de 134 000 € (Cent trente quatre mille euros) conforme à l'évaluation de la Direction de l'Immobilier de l'Etat ;

Article 2 : fixe au 31 janvier 2020 au plus tard la date de signature de l'acte authentique de vente et de paiement du prix au comptant ;

Article 3 : autorise le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer les actes correspondants à cette affaire.

9. ZAC Belvédère - Désaffectation et déclassement de la parcelle cadastrée AV 208 du domaine public communal

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Valérie Auber et Patrick Jardinot),

Article 1 : constate la désaffectation de la parcelle référencée section AV n° 208 au plan communal ;

Article 2 : prononce son déclassement du domaine public communal ;

Article 3 : approuve le principe de la cession en pleine propriété au GPMDLR ;

Article 4 : sollicite la Direction de l'Immobilier de l'Etat afin d'estimer la valeur du bien concerné ;

Article 5 : autorise le Maire, ou tout autre adjoint habilité, à signer les actes correspondants.

10. Désaffectation et déclassement du domaine public scolaire de l'ancien logement de fonction
du groupe scolaire Eugène Dayot

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Valérie Auber et Patrick Jardinot),

Article 1 : constate la désaffectation de l'ancien logement de fonction des instituteurs dévolu au groupe scolaire Eugène Dayot, sis à la Rivière des Galets, parcelle cadastrée AO 1622, actuellement libre de toute occupation ;

Article 2 : prononce son déclassement du domaine public scolaire ;

Article 3 : autorise le Maire, ou tout autre adjoint habilité, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

11. Démarche Qualiville – Remplacement d'un membre du Conseil municipal

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Valérie Auber et Patrick Jardinot),

Article 1 : désigne madame Danila Bègue élue référent Qualité ;

Article 2 : autorise le Maire ou tout élu délégué à accomplir toutes démarches nécessaires dans le cadre de Qualiville ;

Article 3 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

.....
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h03.

Le Port, le

LE MAIRE




Olivier HOARAU

